

**MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DE L'EMPLOI**

SECRETARIAT GENERAL

**AGENCE NATIONALE POUR LA
PROMOTION DE L'EMPLOI**

**DIRECTION DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

PREMIER MINISTERE

SECRETARIAT GENERAL

**PROGRAMME DE RENFORCEMENT
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**



REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES (RAP)

GENIE CIVIL/PLOMBERIE SANITAIRE

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION
PROFESSIONNELLE (CQP)**

Septembre 2010

SOMMAIRE

I. DESCRIPTION GENERALE DE LA PROFESSION.....	6
II. ANALYSE DES FONCTIONS, DES TACHES ET DES OPERATIONS.....	10
III. SUGGESTIONS AYANT TRAIT A LA FORMATION	16
ANNEXES	17

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
AST	Analyse de Situation de Travail
CCAG	Cahier des Clauses Administratives Générales
CCGT	Cahier des Clauses Techniques Générales
CQP	Certificat de Qualification Professionnelle
CPS	Cahier de Prescriptions Spéciales
CPT	Cahier de Prescriptions Techniques
CRFP	Centre Régionale de Formation Professionnelle
DFP	Direction de la Formation Professionnelle
DGIFPE	Direction Générale des Inspections et de la Formation des Personnels de l'Education
DOP	Dossier d'Opportunité Professionnelle
DTU	Dossier Technique Unifié
GC	Génie Civil
ONG	Organisation Non Gouvernementale
RAP	Référentiels des Activités Professionnelles
RFC	Référentiel de Formation et de Certification
SPONG	Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales

INTRODUCTION

Le processus d'élaboration ou de révision d'un référentiel pour un diplôme donné débute par une étude d'opportunité devant conclure à la pertinence du diplôme considéré pour les secteurs professionnels et les champs d'activités bénéficiaires des compétences des futurs diplômés ; cette étape donne lieu à la production d'un document intitulé « Dossier d'Opportunité Professionnelle (DOP) ».

La deuxième étape du processus consiste à décrire le milieu professionnel et les activités que sera appelé à exercer le titulaire du diplôme ; cette seconde étape donne lieu à la production d'un document intitulé « *Référentiel des Activités Professionnelles (RAP)* ».

Le Référentiel des Activités Professionnelles est ainsi donc aussi bien une étape qu'un outil essentiel dans le processus de création d'un diplôme ou de révision d'un programme de formation. Il sert de référence aux différents partenaires concernés par les programmes d'enseignement technique et de formation professionnelle et constitue un contrat explicite entre le milieu du travail et le milieu de formation. Le RAP sera indispensable au processus d'élaboration des programmes lors de :

- la précision des orientations et des objectifs de la formation ;
- la formulation et de la précision des compétences ;
- la définition des méthodes et des moyens d'apprentissage et d'évaluation.

Le RAP est appelé à assurer trois fonctions qui sont :

1. Une fonction outil pour la conception et la validation du programme de formation et du protocole d'évaluation à même d'assurer de manière efficiente la qualification professionnelle retenue.
2. Une fonction information en direction de tous les partenaires impliqués ou intéressés par la formation indexée.
3. Une fonction médiation en cas de différence d'interprétation liée à la définition des activités professionnelles exigibles à un poste de travail donné.

L'élaboration du Référentiel des Activités Professionnelles fait appel à une large participation des représentants du milieu de travail dans le but de s'assurer l'obtention des données les plus fiables, les plus pertinentes et les plus exhaustives possibles au sujet de la profession et des qualités nécessaires aux personnes qui la pratiquent, mais aussi et surtout pour assurer une meilleure reconnaissance sociale des personnes qui seront issues de ces formations afin de leur garantir une bonne intégration professionnelle.

A cette étape, la démarche préconisée consiste à mener auprès des représentants de la profession une consultation pour recueillir diverses données sur les postes de travail. Cette consultation peut se faire par des entretiens individuels, des questionnaires, l'observation directe des postes de travail, ou auprès d'un groupe appelé atelier d'analyse de situation de travail.

Pour assurer la crédibilité de l'analyse, celui qui la mène doit s'associer des personnes exerçant ou encadrant de près la profession considérée. L'analyse porte toujours sur les aspects suivants :

- Les renseignements généraux sur la profession,
- les fonctions dans l'entreprise,
- les tâches et les opérations,
- l'importance relative et le niveau de difficulté de chacune des tâches,
- les catégories de produits ou de résultats attendus,
- le processus de travail,
- les conditions de réalisation des tâches et leurs critères de performance,

- les habiletés et comportements requis
- les suggestions ayant trait à la formation.

Le RAP doit être :

- professionnellement consensuel sur le fond et sur la forme ;
- anticipatif sur l'évolution de la profession ;
- bref et donner une description synthétique du métier ;
- suffisamment complet et précis quant à la nature des activités, au contexte dans lequel elles s'exerceront, aux critères d'appréciation et aux indicateurs de performance.

I. DESCRIPTION GENERALE DE LA PROFESSION

Pour ce qui concerne le Certificat de Qualification Professionnelle en plomberie-sanitaire, le champ d'activités est si vaste que le présent référentiel se limite uniquement au volet plomberie-sanitaire à usage domestique, (aménagement de bâtiments d'habitation ou à usage de bureau, de jardins et parcs publics), les autres activités pouvant faire l'objet de la définition d'autres options du génie civil. Les activités professionnelles ci-définies concernent donc le Certificat de Qualification Professionnelle option plomberie-sanitaire.

Le titulaire du Certificat de Qualification Professionnelle/Plomberie-sanitaire est un agent d'exécution directe des tâches ci-après listées. A ce titre, la responsabilité de la bonne exécution des tâches lui incombe directement. La relation entre le titulaire du Certificat de Qualification Professionnelle/plomberie-sanitaire et le chef d'équipes qui le supervise est d'ordre hiérarchique.

I.1 Conditions générales de travail

Le titulaire du Certificat de Qualification Professionnelle/Plomberie-sanitaire travaille dans une entreprise structurée du secteur formel ou dans une entreprise artisanale du secteur informel à partir d'un dossier technique complet. Dans une petite entreprise et pour la construction d'ouvrage non complexe, il travaille seul ou en équipe sur le chantier et reçoit les ordres d'exécution du chef d'équipe. Les ordres essentiels reçus sont ceux relatifs au début, à la suspension/reprise, et à la fin des tâches. Les ordres secondaires sont ceux approuvant les scénarios d'exécution soumis par le chef d'équipe au chef de chantier. Le contenu du dossier technique, la description d'un ouvrage non complexe et d'une petite entreprise figurent en notes ci-après.

NOTES :

Dossier technique : ensemble de documents pouvant comprendre :

- plans d'architecture
- plans d'installation de plomberie
- détail d'exécution
- devis descriptif (ou cahier de prescriptions techniques (CPT))
- devis quantitatif
- devis estimatif
- cahier de prescriptions spéciales (CPS)
- contrat ou marché
- documents généraux de référence :
 - cahier des clauses administratives générales (CCAG)
 - cahier des clauses techniques générales (CCTG)
 - documents techniques unifiés (DTU)
 - règlements divers
 - conventions collectives.
- plans d'installation électrique
- plans de plomberie-sanitaire.

Petite entreprise de génie civil :

Entreprise ayant la qualification technique correspondant à la catégorie C1, c'est à dire pouvant postuler à un marché d'un montant maximum de soixante quinze millions (75.000.000).

Ouvrage non complexe :

Ouvrage de formes classiques (prismatique droit ou cylindrique), sur une étendue limitée mettant en œuvre des matériaux courants sur une hauteur de R+1 maximum et utilisant des modes constructifs simples.

I.2 Critères généraux de réussite

Le titulaire du CQP option plomberie-sanitaire travaille dans le strict respect des normes, des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement, en se conformant aux modes d'utilisation des matériels et équipement mis à sa disposition. En cas d'incident, il veille à la préservation prioritaire de son intégrité physique et à la sécurité de ses coéquipiers sur le chantier et dans l'environnement immédiat du chantier. Il prend les dispositions idoines pour aider à circonscrire le sinistre à son étendue la plus limitée possible.

I.3 Appellation du diplôme

Certificat de Qualification Professionnelle option plomberie-sanitaire.

Abréviation : **CQP/Plomberie-sanitaire**

I.4 Définition de la profession

Le CQP est un diplôme professionnel qui confère à son titulaire les compétences nécessaires pour planifier, ordonnancer et exécuter en toute autonomie les tâches dans une activité de réalisation d'ouvrages sanitaires dans une petite entreprise.

Dans le secteur de la construction du bâtiment, le CQP option plomberie-sanitaire est un ouvrier chargé de l'exécution directe des tâches dans une petite entreprise de construction pour la réalisation d'ouvrages sanitaires de formes classiques

I.5 Secteur d'activité

Le titulaire du CQP option plomberie-sanitaire exerce ses activités principalement au sein d'une entreprise dans le secteur du bâtiment, dans l'administration publique, dans les collectivités locales, les ONG, etc.

I.6 Nature du travail

- **Champ professionnel :**
Il englobe toutes réalisations comportant des aménagements en plomberie sanitaire (bâtiments, aménagements public, etc.)
- **Types d'activités :**
 - Construction
 - Réhabilitation
 - Services
- **Titre d'emploi :**
Ouvrier en plomberie-sanitaire
- **Fonctions types :**
Exécution de travaux techniques (construction, réhabilitation, entretien)
- **Classification type :**
Ouvrier qualifié

- Fonction connexes :
 - Représentation
 - Prestataire de service
- Types de produits, de résultats ou de services :
 - Ouvrages de plomberie sanitaire
- Technologie utilisée :

Le titulaire du CQP option plomberie-sanitaire évolue dans un environnement marqué par les technologies suivantes : informatique, mécanique, pneumatique, électronique, électrotechnique, hydraulique, solaire, thermique.

I.7 Conditions de travail

Le titulaire du CQP option plomberie-sanitaire travaille dans les conditions suivantes :

- Lieu de travail :
 - Endroit : *chantier*
 - Type d'entreprise : *entreprises de bâtiment et de travaux publics*
 - Milieu physique : *poussière, bruit, chaleur, émanations, eau, boue, etc.*
 - Environnement technique : *outillage et équipement de plomberie sanitaire, échafaudage, etc.*

- Responsabilité :

Sur le chantier, le titulaire du CQP option plomberie-sanitaire, exécute en toute autonomie ou en équipe les tâches nécessaires à la réalisation d'ouvrages non complexes. Sa responsabilité se limite à l'exécution des tâches nécessaires à la réalisation de l'ouvrage.

- Facteur de stress :

Il est exposé au stress dû aux risques d'accident (chute, brûlure, coupure, chocs, etc.), à la pression de respect des délais d'exécution au regard du volume du travail et des contraintes de qualité prescrites dans le cahier des clauses contractuelles.

- Santé et sécurité :

Le titulaire du CQP option plomberie-sanitaire, n'a pas besoin d'une constitution physiologique particulière. Cependant il ne doit pas être sujet au mal de la hauteur et à la claustrophobie. Les maladies professionnelles à craindre sont celles prévues par les textes en vigueur.

- Caractéristiques psychomotrice du travail :

Les tâches du titulaire du CQP option plomberie-sanitaire exigent une bonne coordination des mouvements et une attention soutenue, ainsi qu'une facilité perceptuelle et olfactive à même de lui permettre de déceler les dysfonctionnements sur un chantier. Une facilité d'élocution s'avère utile pour une fonction de représentation.

I.8 Conditions d'entrée sur le marché

- Etre titulaire du CQP option plomberie-sanitaire
- Stage de probation : période de probation suivant la durée légale
- Corporation ou association : néant
- Perspective d'emploi et de rémunération : bonnes perspectives d'emploi, rémunération évolutive suivant l'entreprise et l'expérience
- Possibilité d'avancement et de mutation :
 - critères d'avancement
 1. expérience
 2. performances
 - critères d'évolution
 1. nécessité de service
 2. convenance personnelle

- critères de sélection :

Le titulaire du CQP option plomberie-sanitaire est recruté comme ouvrier qualifié, sur dossier, par test ou par concours fondé sur son niveau d'aptitude et de compétence, sur son expérience du travail, l'intérêt qu'il y porte et son tempérament.

1.1

1.9 Les fonctions dans une entreprise de construction

La liste (non exhaustive) des fonctions communément répertoriées dans les entreprises de construction bâtiment sont les suivantes :

- la représentation
- l'étude
- la réalisation des travaux techniques
- la gestion des ressources humaines
- l'administration
- la gestion financière et matérielle
- le suivi-contrôle

Nota bene : le titulaire du CQP option plomberie-sanitaire par les fonctions représentation et réalisation des travaux techniques

1.10 Liste des tâches

La liste des tâches du titulaire du CQP option plomberie-sanitaire est donnée ci-dessous.

LISTE DES TACHES DU TITULAIRE DU CQP OPTION PLOMBERIE-SANITAIRE#

N° D'ORDRE	TACHE
1	Recueillir les informations relatives au travail
2	Organiser le poste de travail
3	Implanter l'ouvrage
4	Réaliser les passages
5	Poser les tuyauteries d'évacuation
6	Poser les tuyauteries d'alimentation
7	Poser les appareils sanitaires
8	Mettre en service

II. ANALYSE DES FONCTIONS, DES TACHES ET DES OPERATIONS

FONCTION : Réalisation des travaux techniques (construction ou réhabilitation/entretien)				
ACTIVITES	TACHES	OPERATIONS	CONDITIONS DE REALISATION	CRITERES DE REUSSITE
1. PREPARATION DU TRAVAIL	T1.1. Recueillir des informations relatives au projet	<p>1.1.1 Appréhender la nature du travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lire et interpréter les plans - s'informer sur les corps de métier travaillant sur le site <p>1.1.2 Reconnaître le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - localiser le site - vérifier la conformité du plan avec l'ouvrage sur lequel on doit travailler - Identifier les contraintes liées au site (accessibilité, possibilités d'approvisionnements diverses) 	<p><u>Lieu</u> : Bureau, chantier/atelier</p> <p><u>Autonomie</u> : Seul et supervisé</p> <p><u>Données</u> : Dossier technique (plans d'installations et schémas), informations orales ou écrites</p> <p><u>Moyens</u> : Moyens de transport et de communication</p> <p><u>Matière d'œuvre</u> : Néant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le site est identifié conformément aux données du Dossier technique - Une liste des difficultés probables et des possibilités d'approvisionnement est dressée - Les ouvrages sont conformes au plan - Une liste exhaustive des corps de métiers sur le site est dressée
	T1.2. Organiser le poste de travail	<p>1.2.1 Etablir un devis quantitatif de la matière d'œuvre</p> <p>1.2.2 Dresser une liste d'outillage</p> <p>1.2.3 Etablir un planning de travail</p> <p>1.2.4 Réceptionner la matière d'œuvre et l'outillage</p> <p>1.2.5 Mettre en place un dispositif de sécurité</p>	<p><u>Lieu</u> : Bureau, chantier/Atelier</p> <p><u>Autonomie</u> : Seul et supervisé</p> <p><u>Données</u> : Dossier technique, bon de livraison</p> <p><u>Moyens</u> : Matériel et équipements nécessaires</p> <p><u>Matière d'œuvre</u> : Néant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La qualité et la quantité de matière d'œuvre est conforme au CPT - L'outillage demandé est adéquat pour les tâches à exécuter - Le planning établi respecte l'ordre chronologique des opérations à effectuer pour les tâches - Le dispositif de sécurité mis en place répond au besoin exprimé - Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées

FONCTION : Réalisation des travaux techniques (construction ou réhabilitation/entretien)				
ACTIVITES	TACHES	OPERATIONS	CONDITIONS DE REALISATION	CRITERES DE REUSSITE
2. Réaliser l'ouvrage	T2.1 Implanter l'ouvrage	2.1.1 Mesurer les dimensions 2.1.2 Tracer sur les endroits d'implantation de l'ouvrage	<u>Lieu</u> : Chantier/atelier <u>Autonomie</u> : Seul ou en équipe et supervisé <u>Données</u> : Dossier technique (plans d'installations et schémas), <u>Moyens</u> : Instruments de mesure et de traçage <u>Matière d'œuvre</u> : Néant	- Le tracer est conforme aux normes et prescriptions du CPT
	T2.2 Réaliser les passages	2.2.1 Fouiller le plancher 2.2.2 Percer les parois 2.2.3 Saigner les parois	<u>Lieu</u> : Chantier/atelier <u>Autonomie</u> : Seul et supervisé <u>Données</u> : Dossier technique, (plans d'installations et schémas), ouvrage implanté <u>Moyens</u> : Matériel et équipements nécessaires (marteau, pèle, pioche, burin, perceuse à percussion, brouette, truelle, instrument de mesure) <u>Matière d'œuvre</u> : Néant	- Les passages réalisés sont conformes aux plans et respecte les normes et prescriptions du CPT

FONCTION : Réalisation des travaux techniques (construction ou réhabilitation/entretien)				
ACTIVITES	TACHES	OPERATIONS	CONDITIONS DE REALISATION	CRITERES DE REUSSITE
Réaliser l'ouvrage	T2.3 Poser les tuyauteries d'évacuation	<p>2.3.1 Mesurer et couper les dimensions appropriées de la matière d'œuvre</p> <p>2.3.2 Réaliser l'assemblage de la tuyauterie d'évacuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une emboiture PVC à chaud • Réaliser une emboiture PVC à froid <p>2.3.3 Etaler une couche de sable fin dans les passages si nécessaires</p> <p>2.3.4 Installer et stabiliser la tuyauterie</p> <p>2.3.5 Vérifier les niveaux</p> <p>2.3.6 Refermer les passages</p>	<p><u>Lieu</u> : Chantier/atelier</p> <p><u>Autonomie</u> : Seul ou en équipe et supervisé</p> <p><u>Données</u> : Dossier technique (plans d'installations et schémas), ouvrage avec passages réalisés</p> <p><u>Moyens</u> : Matériel et équipements nécessaires (scie à métaux, lampe à gaz, outils de mesure, etc.)</p> <p><u>Matière d'œuvre</u> : Tubes et raccords PVC d'évacuation, colle, papier de verre, chiffons, décapant, sable</p>	<p>- La pose est conforme aux plans, aux normes et prescriptions du CPT</p>

FONCTION : Réalisation des travaux techniques (construction ou réhabilitation/entretien)				
ACTIVITES	TACHES	OPERATIONS	CONDITIONS DE REALISATION	CRITERES DE REUSSITE
Réaliser l'ouvrage	T2.4 Poser les tuyauteries d'alimentation	<p>2.4.1 Mesurer et couper les dimensions appropriées de la matière d'œuvre</p> <p>2.4.2 Réaliser l'assemblage de la tuyauterie d'alimentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un assemblage de tubes par serrage • Réaliser un assemblage de tubes par collage • Réaliser un assemblage de tubes par brasure <p>2.4.3 Etaler une couche de sable fin si nécessaire</p> <p>2.4.4 Installer et stabiliser la tuyauterie</p> <p>2.4.5 Protéger les installations</p> <p>2.4.6 Refermer les passages</p>	<p><u>Lieu</u> : Chantier/atelier</p> <p><u>Autonomie</u> : Seul ou en équipe et supervisé</p> <p><u>Données</u> : Dossier technique (plans d'installations et schémas), ouvrage avec passages réalisés</p> <p><u>Moyens</u> : Matériel et équipements nécessaires (instrument de mesure, scie à métaux, clés à griffes, coupe-tube, étau, matériel de filetage, machine à souder et à sertir, lampe à gaz, cintruse à tube, appareil à battre les collets, pince à couper, etc.)</p> <p><u>Matière d'œuvre</u> : Tubes galva, PVCP, tube en cuivre, en PPR, PE-HD, Alpex, tube composite : PE+Alu+PP-BD), filasse, pate d'étanchéité (Gebajoint), joints d'étanchéité, baguette à souder, etc.</p>	<p>- La pose est conforme aux plans, aux normes et prescriptions du CPT (les écartements, l'étanchéité, ...)</p>

FONCTION : Réalisation des travaux techniques (construction ou réhabilitation/entretien)				
ACTIVITES	TACHES	OPERATIONS	CONDITIONS DE REALISATION	CRITERES DE REUSSITE
Réaliser l'ouvrage	T2.5 Poser les appareils sanitaires	2.5.1 Mesurer et tracer les emplacements des appareils 2.5.2 Percer et fixer les appareils 2.5.3 Purger la tuyauterie d'alimentation 2.5.4 Raccorder les appareils aux différents réseaux (eau, gaz, électricité, etc.) 2.5.5 Assurer l'étanchéité	<u>Lieu</u> : Chantier/atelier <u>Autonomie</u> : Seul ou en équipe et supervisé <u>Données</u> : Dossier technique (plans d'installations et schémas), l'ouvrage et tuyauteries posées <u>Moyens</u> : Matériel et équipements nécessaires : appareils à poser, outillage de montage <u>Matière d'œuvre</u> : joint silicone, ciment, plâtre, tuyauterie de raccordement si nécessaire	- La pose est conforme aux normes et prescriptions du CPT (niveau, stabilité)
	T2.6 Mettre en service	2.6.1 Mettre sous pression les installations sanitaires 2.6.2 Effectuer les paramétrages des appareils 2.6.3 Corriger les dysfonctionnements si nécessaire	<u>Lieu</u> : Chantier/atelier <u>Autonomie</u> : Seul et supervisé <u>Données</u> : Notices d'utilisation et schémas de montage des appareils, ouvrage et appareils posés <u>Moyens</u> : Outillage de montage et de réglage <u>Matière d'œuvre</u> : eau, électricité, air comprimé, gaz, huile, etc.	- Les appareils fonctionnent selon les données du constructeur
	T2.7. Appliquer les mesures de	2.7.1 Utiliser les équipements de protection individuelle (gants,	<u>Lieu</u> : Chantier, chantier-école/atelier et environnement	- Les règles de santé, de sécurité et de protection de l'environnement

	santé, d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement	<p>casque, lunettes, chaussures de sécurité, filet et ceinture de protection etc.)</p> <p>2.7.2 Appliquer les mesures de sécurité collectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signaler le chantier - Baliser le chantier - Dresser des clôtures de sécurité <p>2.7.3 Appliquer les règles de santé et de sécurité au travail</p> <p>2.7.4 Porter secours à un accidenté</p> <p>2.7.5 Appliquer les normes de protection de l'environnement</p>	<p><u>Autonomie</u> : Individuel, en équipe, en autonomie et supervisé</p> <p><u>Données</u> : Dossier technique (prescription en matière de santé, sécurité et de protection de l'environnement</p> <p><u>Moyens</u> : Matériels et équipements de sécurité et de protection de l'environnement nécessaires</p> <p><u>Matière d'œuvre</u> : Néant</p>	sont respectées
--	---	--	--	-----------------

III. SUGGESTIONS AYANT TRAIT A LA FORMATION

Orientation

Le formé doit être un bon exécutant à pied d'œuvre des ouvrages de plomberie sanitaire. L'accent sera mis sur sa pratique quotidienne qui requière une constitution physiologique normale. Insister sur l'esprit pratique au détriment du conformisme rigoureux

Ordre pédagogique

Formation de type résidentiel couronnée par un stage en milieu professionnel de quatre (4) mois. Organiser des visites de chantier, des conférences animées par les professionnels du métier. Animer des séances cinématographiques sur l'évolution du métier à travers la sous région et le monde.

Ordre organisationnel

Organiser et impliquer les professionnels dans la formation. Assurer une autonomie de gestion des centres de formation. Prévoir une assurance santé pour les apprenants recrutés. Opérationnaliser le service suivi-conseil des apprenants sortants. Disposer d'un plan de formation et de recyclage des formateurs.

Matériel

Veiller à l'adaptation du matériel didactique par rapport à l'environnement professionnel du pays. Prendre en compte les matériaux nouveaux. Assurer la disponibilité de la matière d'œuvre et l'adéquation de l'outillage.

ANNEXES

LEXIQUE

Activité :

C'est l'ensemble des tâches effectivement réalisées par la personne concourant à une ou plusieurs fonctions de l'entreprise, selon des conditions d'exercice identifiées.

Compétence :

Capacité reconnue en telle ou telle matière.

Aptitude d'une personne à décider.

Ensemble des savoir-faire et des connaissances mobilisés dans une action et adaptés aux exigences d'une situation d'emploi.

Ensemble des savoirs et de savoir-faire permettant de résoudre une classe de problèmes.

Une compétence est toujours apprise. Elle ne relève pas d'une prédisposition même si elle peut se greffer sur celle-ci.

Une compétence est organisée. Elle est constituée de différentes habiletés et connaissances convergentes vers un but. La compétence est finalisée.

Une compétence est stabilisée. Elle est susceptible de résister à l'oubli. Elle est finie, on peut vérifier son acquisition.

Une compétence ne se manifeste qu'à l'occasion d'une performance, c'est-à-dire d'un comportement observable et mesurable.

Les compétences sont de « tailles diverses ». Une compétence « globale » regroupe plusieurs compétences « partielles ».

Conditions de réalisation :

C'est le préalable à réunir pour que la tâche soit exécutable.

Connaissances :

Ensemble d'informations détenues en propre par l'individu, afférentes aux objets et à l'environnement, aux propriétés de ces objets, aux lois relatives à cet environnement

Critères de réussite :

Ce sont les éléments pouvant donner des indications fiables sur le degré de réussite de la tâche. Le comportement de ces éléments donnera les indicateurs de résultat.

Dossier d'opportunité professionnelle:

Document descriptif de l'état des lieux d'un métier ou d'une profession, aussi objectif que possible notamment en matière de qualification et de formation, en vue de la demande de création ou de rénovation d'un diplôme

Emploi :

Ensemble de situations concrètes de travail pouvant porter des dénominations variables selon les entreprises et qui présentent des caractéristiques analogues de différents points de vue :

- place dans l'organisation de l'entreprise,
- nature des activités.

En conséquence, le savoir-faire ne peut être appréhendé par l'observateur extérieur que par l'action elle-même et ses traces matérielles. (Paroles, gestes, modification des objets etc.)

Tâche :

C'est la description élémentaire de l'activité correspondant à une prestation attendue, à partir des ressources dont dispose la personne et en fonction des exigences qui lui sont fixées.

Opération :

Action qui décrit les phases de réalisation d'une tâche ; elle correspond aux étapes des tâches à accomplir .Elle est reliée surtout aux méthodes et aux techniques utilisées ou aux habitudes de travail. L'opération permet d'illustrer un processus de travail.

Analyse de situation de travail (AST):

L'Analyse de situation de travail est définie comme la collecte de données permettant de tracer le portrait conforme à la réalité et le plus complet possible de l'exercice d'un métier et/ou d'une profession .Ces données concernent :

- La description générale de l'emploi (profil général),
- Les tâches et opérations à exercer,
- Les critères de performance permettant l'accès au marché du travail,
- Les connaissances, habilités transférables et attitudes socio affectives nécessaires à l'exercice de la profession,
- Les suggestions se rapportant aux aspects organisationnels, pédagogiques et matériels de la formation pour l'emploi, objet de l'analyse.
- L'AST est préparée en tenant compte des résultats d'enquêtes menées auprès des entreprises concernées .Elle aboutit à un résultat matérialisé par la production d'un rapport qui structure les données collectées.

SPONG :

Secrétariat permanent des organisations non gouvernementales

MJE :

Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi

Fonction :

C'est un ensemble d'activités dans l'entreprise orientées vers une même finalité (fonction «personnel», fonction «financière», fonction «maintenance»...).

La fonction a un caractère collectif.

Elle finalise l'activité individuelle.

Elle peut dans certains cas se subdiviser en sous- fonction. (Exemple : la fonction «magasinage» peut être décomposée en réception, stockage, préparation de commandes...).

Performance :

Objectif minimum à atteindre en fonction des critères de formation définis et adaptés à un groupe déterminé. Comportement observable et mesurable.

Pré requis :

Maîtrise des savoirs et savoir-faire nécessaires pour suivre valablement un module de formation ou une formation complète.

Ensemble de savoirs et de savoir-faire nécessaires à l'entrée dans un apprentissage déterminé ou dans une formation parce qu'ils constituent des outils essentiels à la mise en œuvre de l'apprentissage sans être enseignés

Référentiel :

Liste d'une série d'actes, de performances observables détaillant un ensemble de capacités ou de compétences.

Référentiels des activités professionnelles :

Document descriptif restituant les activités de l'individu dans le contexte professionnel et les décrivant sous l'aspect des buts, des conditions et du mode de réalisation.

Savoir :

Ensemble d'informations détenues en propre par l'individu.

Ensemble des connaissances théoriques et pratiques. Le savoir est compris ici comme un terme générique, les savoir-faire et les connaissances sont des registres particuliers du savoir.

Savoir être :

Aptitude à s'adapter par rapport à une tâche ou une activité professionnelle en utilisant ses ressources personnelles, ses aptitudes, ses compétences.

Savoir-faire :

Ensemble d'informations détenues en propre par l'individu et relatives à son action sur le milieu environnant, technique et social.

Le caractère spécifique de ces informations relève de ce qu'elles ne peuvent être constituées et stockées que par l'exercice de l'action (en situation réelle ou simulée) et qu'elles ne peuvent être réactivées que dans le cours de l'action.

LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER D'ANALYSE DE SITUATION DE TRAVAIL

N°	NOM	PRENOMS	STRUCTURES	CONTACTS
1	DABILGOU	Emmanuel	DEF	76423510
2	GNAMA	Martin	GNAMA-PLOMBIERI	70251391/78347371
3	ILBOUDO	Zacharie	OFFICE DU PLOMBIER	76577351/70462415
4	KY	Kape Delphine	PARTICULIER (plombier)	76045505
5	MISSINOUN	K Séraphin	PARTICULIER (plombier)	70212229/78801477
6	OUALI	Tahirou	ANPE/CRFP	70252603
7	SANOUE	Seydou	PARTICULIER (plombier)	72834071/71604432
8	TOU	Karim	ANPE/DR/Haut Bassin	78899409
9	YAMPONI	François Xavier	ANPE/CRFP	70752349
10	YERBANGA	Jean Bernard	DGIFPE	76584511

LISTE DES REDACTEURS

N°	NOM	PRENOMS	STRUCTURES	CONTACTS
1	OUALI	Tahirou	ANPE/CRFP	70252603
2	TOU	Karim	ANPE/DR/Haut Bassin	78899409
3	YAMPONI	François Xavier	ANPE/CRFP	70752349
4	YERBANGA	Jean Bernard	DGIFPE	76584511